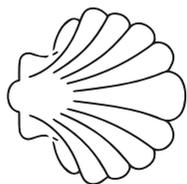


LA COQUILLE



Édition n° 46
Commune de Vandœuvres
Hiver 2018



LA COOQUILLE



SOMMAIRE

Éditorial	6
Billet du maire	8
Actualités	10
Vie communale	18
Gens d'ici	44
Brèves	54
Informations communales	62
Agenda	72
Courrier des lecteurs	76

CONFIANCE

Ce mot parmi d'autres ne vous a sans doute pas échappé durant tout cet automne, à la suite des malheureuses affaires qui ont secoué notre canton. Le mot « confiance » a été cité bon nombre de fois par l'ensemble des habitants du canton et d'ailleurs, du simple citoyen au journaliste, en passant même par certains de nos politiques. Effectivement, comment reprendre confiance en nos institutions si nos représentants ne sont plus capables de faire la différence entre intérêts privés et intérêts publics ? Pour citer un éminent économiste : « C'est une énorme bêtise. »

Si je me permets de revenir sur ce sujet, c'est parce que la confiance est une préoccupation présente dans notre commune. En effet, nous sommes fréquemment interrogés sur l'avenir de Vandœuvres, notamment sur la mobilité et surtout sur le délicat volet de l'aménagement du territoire concernant la zone 5 (ex. zone villa). À ce propos, le nouveau plan directeur communal, pas encore validé par le canton, prend en compte les dispositions pour préserver l'espace communal, que ce soit pour les particuliers ou les grands domaines. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'au final, c'est le canton qui tranche, même si la commune bénéficie d'une petite marge de manœuvre. C'est pourquoi il est important d'être le plus ferme possible afin de se faire entendre auprès des Autorités cantonales.

Sur le plan suisse, nous avons été amenés à nous prononcer sur quelques objets, dont celui sur la souveraineté en matière de droit. Au vu des débats, chacun et chacune a pu se prononcer selon son opinion. À l'international, les élections de mi-mandat américaines ont permis un rééquilibrage au niveau des pouvoirs du président en exercice.

Vous pourrez retrouver certains des points de cet éditorial approfondis dans les rubriques qui suivent, de même que les nombreux événements qui se sont déroulés dans la commune ces derniers mois. Nous avons décidé de simplement illustrer certains d'entre eux, plutôt qu'être répétitif au fil des numéros avec des textes qui en deviennent récurrents.

En cette période de fêtes où nous pouvons nous retrouver en famille, je vous propose de laisser se manifester notre côté aimant en toute confiance.

Au nom de la *Coquille*, je vous souhaite une très agréable lecture et de joyeuses fêtes.

Eric Provini

SÉCURITÉS

S'il est un domaine qui préoccupe la population et occupe les collectivités publiques, c'est bien celui de la sécurité. Sécurité au sens large, raison pour laquelle j'ai ajouté un «S» final au titre de ce billet. Sécurité individuelle, routière, informatique, sociale, au travail, notamment.

Si la circulation routière est le domaine actuellement le plus exigeant du point de vue du besoin de sécurité, celui de l'informatique ne devrait pas être ignoré. Surtout pas dans les communes, qui communiquent essentiellement par inter ou intranet et travaillent en réseau, celui mis en place depuis des décennies par le SIACG (réseau intercommunal de l'Association des communes genevoises).

À Vandœuvres aussi, ces différents thèmes sont régulièrement à l'ordre du jour des séances. Notamment de celles de la mobilité et sécurité, mais pas seulement, car la sécurité fait partie intégrante de bien d'autres domaines (travaux et entretien des routes et des bâtiments, lutte contre le feu et l'eau, transgressions des règlements, sécurité des biens et des personnes, réseaux informatiques communaux, etc.).

Cette problématique relève aussi, pour ainsi dire quotidiennement, des réflexions, des discussions et des actions de l'Exécutif et de l'Administration communale.

Je me permets de le répéter, car cette préoccupation, incluse dans d'autres, n'est pas

forcément perceptible. Les mesures prises ne sont par ailleurs pas toujours bien comprises ni, de ce fait, acceptées.

Car, quel que soit le domaine où un certain degré de sécurité est requis par la majorité, son besoin reste un besoin individuel, variable d'un individu à l'autre. Il en va de même de son ressenti : là où certains seront tranquilisés par des mesures, des normes, des informations données, d'autres continueront à ne pas être rassurés.

De plus, entre une réflexion entamée au sein des Autorités et sa mise en œuvre, il peut s'écouler de nombreux mois, voire plus : préavis de la commission en charge de la question, études, décision du Conseil municipal, éventuel délai référendaire ou de mise à l'enquête, et/ou demande d'autorisation au département cantonal concerné, approbation par les différents offices ou services, autorisation, nouveaux délais, de recours cette fois, etc.

L'attente du citoyen est longue, la frustration grandit. Le citoyen, qui paye une partie de ses impôts sur la commune, attend en retour d'être satisfait par les prestations fournies sur son lieu de domicile.

Le refus par les Autorités – qu'elles soient communales ou cantonales – de la mise en place d'une mesure sécurisante est donc très mal accepté, car il laisse le requérant seul face à sa demande et dans une grande frustration.

À l'inverse, la sécurisation, factuelle ou normative, mécontente celles et ceux qui ne la demandent pas. Ils se sentent atteints dans leur liberté de décision, de propriétaires, d'utilisateurs.

Pris entre ces feux, les élus communaux, essentiellement les membres de l'Exécutif, doivent ainsi constamment faire des pesées d'intérêts entre les attentes des administrés, qui peuvent être contradictoires (c'est-à-dire qu'elles s'opposent entre elles), disproportionnées par rapport au coût engendré ou allant à l'encontre de l'intérêt public général.

C'est pourquoi, la soussignée notamment, mais ses deux Adjoints également, sont à votre écoute pour recevoir vos plaintes et requêtes, qui sont souvent l'expression d'inquiétudes fondées, et pour vous apporter des réponses vous exposant au mieux la position des autorités.

Car nulle question ne doit rester sans réponse. Elle peut ne pas être satisfaisante, mais elle doit toujours être donnée.

Catherine Kuffer

ACTUALITÉS



PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE 5

Avant d'entrer dans le vif du sujet, et pour éviter des redondances, permettez-moi de vous renvoyer aux numéros 40 (Automne-Hiver 2016) et, surtout, 42 (Été 2017) de la Coquille. La nécessité, pour notre commune, de bénéficier rapidement d'un nouvel outil de planification y est déjà relevée, l'actuel plan directeur communal (PDCom) datant de 2007. Ces numéros sont accessibles sur le site internet www.vandoeuvres.ch/actualites/journal-communal/. Les liens en fin d'article seront aussi utiles à celles et ceux qui souhaitent aller plus loin dans la compréhension de cette importante politique publique qu'est l'aménagement du territoire.

Trois éléments sont à prendre en considération lorsqu'on examine un plan directeur communal. En premier lieu, celui-ci doit être conforme au plan directeur cantonal (PDCn), dans lequel il doit s'insérer, car le PDCn lui est supérieur. Deuxièmement, un PDCom lie les Autorités entre elles, mais n'est pas opposable aux administrés. Cela signifie qu'un plan directeur communal, une fois approuvé par le Conseil d'État, oblige les départements à le respecter et à contribuer à sa mise en œuvre. En revanche, l'administré conserve le droit de s'opposer à une mesure le jour où la commune souhaite la réaliser. Enfin, un plan directeur n'est pas directement applicable. C'est un ensemble d'intentions, de visions à plus ou moins long terme. Il permet à une collectivité de planifier son développement pour les années à venir (environ dix-quinze ans). Espace rural, village, zone 5, environnement, mobilité, espaces publics, infrastructures, énergie forment ainsi

les différents domaines qui ont fait l'objet des réflexions du groupe de travail (GT).

La modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT1), acceptée en votation populaire en 2013, vise pour l'essentiel à freiner le gaspillage du sol en concentrant l'urbanisation dans les zones à bâtir, afin d'éviter le «mitage» du territoire. Elle a pour but de garantir un développement plus compact du milieu bâti, pour préserver l'espace rural (zone agricole) et le paysage, et maintenir l'attrait de la Suisse comme lieu de résidence et de travail. C'est la densification «vers l'intérieur», qui concerne toutes les zones à bâtir, y compris les zones résidentielles (zone 5 ou ancienne zone villa).

C'est pour répondre à cette exigence fédérale que le canton, qui doit se conformer aux injonctions de la Confédération, incite les communes à établir une stratégie de densification de leurs zones 5 (fiche A04 du PDCn 2030).

En 2017, un guide intitulé Les nouveaux quartiers-jardins du XX^e siècle, Guide pour une densification de qualité de la zone 5 sans modification de zone à Genève a été mis à disposition des communes, des requérants et de leurs mandataires.

Je me permets de citer largement ce guide: «Il s'agit de prendre en compte les particularités communales, afin de justifier ou non de l'application de l'article 59 al 4 LCI (loi sur les constructions et les installations diverses) qui permet d'augmenter les densités proposées dans les projets en zone 5 sous certaines conditions. La question du devenir de la zone 5 doit être ainsi traitée par chaque commune, en fonction des contraintes et des opportunités rencontrées. L'analyse locale et contextualisée permet d'identifier les enjeux spécifiques et de constituer un document-cadre formulant une vision et une stratégie de densification de la zone 5 à moyen terme, incluant les conditions de sa mise en œuvre, avec des réponses et options d'aménagement «sur-mesure». Ces stratégies communales font partie des mesures des plans directeurs communaux (PDCom) 2^e génération. Elles permettent de préciser aux requérants les caractéristiques du territoire à prendre en compte afin de formaliser leur projet, et de justifier leur demande de dérogation. Certaines communes ont bien avancé sur cette question. Afin de tester sans tarder les dispositions du guide, il a été décidé d'utiliser de façon anticipée les orientations retenues dans le cadre des plans directeurs communaux de 2^e génération pour traiter les requêtes en autorisation de construire en zone 5, après validation technique par les services de l'État. La validation formelle des plans directeurs communaux de 2^e génération par le Conseil d'État interviendra ultérieurement.»

Hautement résidentielle, notre commune a ressenti l'urgence de bénéficier d'une telle stratégie. C'est pourquoi un groupe de travail a été créé à l'automne 2016, avec pour mission de commencer la révision du PDCom par l'étude de la zone 5. Composé de la soussignée, responsable de l'Aménagement et de la mobilité, de son collègue, responsable de l'Environnement et de l'énergie, et de membres des commissions du Conseil municipal concernées, le GT a terminé ses travaux au printemps 2018.

Les réflexions, menées avec célérité sous l'égide d'un urbaniste, ont permis à la commune de Vandœuvres d'être en tête de ces communes qui ont «bien avancé». Il ne s'agissait pas de devenir premier de classe. Il s'agissait de bénéficier au plus vite d'un moyen de maîtriser les effets de la densification voulue par le législateur à l'art. 59 al. 4 LCI. Comme l'exprime de manière imagée Hervé Despland, plutôt que de s'agiter devant le rouleau compresseur, il vaut mieux monter dans l'engin pour tenir le volant.

C'est ainsi que son concept de densification (désormais nommé «stratégie d'évolution») est, depuis avril dernier, en phase test auprès du Département du territoire (DT, anciennement DALE). Plusieurs communes suivent l'exemple de Vandœuvres en adoptant le même principe : au lieu de donner un indice de densification maximum, ce qui n'est pas en soi une garantie de bon projet, constitue un obstacle à la négociation et ne correspond pas à la volonté du législateur, notre commune pose des conditions à l'octroi de la dérogation (maintien des haies bocagères, volumétrie, accès mutualisés, restrictions à l'imperméabilisation du sous-sol contrôlée, indice de verdure, report des droits à bâtir en retrait de la limite parcellaire, gestion des déchets de la parcelle, etc.).

Les Autorités ont déjà pu constater les effets positifs de cette stratégie. En effet, dans environ 90 % des cas, les requérants savent que notre commune bénéficie déjà d'un tel outil, ce qui a pour conséquence qu'ils viennent trouver l'Exécutif en amont du dépôt de la demande d'autorisation de construire. Un dialogue s'ouvre alors, soit sur l'indice d'occupation du sol, soit sur les conditions posées par la commune à l'octroi d'une dérogation (volumétrie, accès, imperméabilisation du sol, lignées de chênes, élimination des déchets, etc.). Grâce à cet outil de négociation, très souvent, la commune obtient des résultats.

En revanche ce qui ne va pas et nous fâche, c'est que l'Office des autorisations de construire (OAC), lui, ne joue pas le jeu. Vandœuvres a travaillé d'entente avec l'Office de l'urbanisme, afin de maîtriser et accompagner la densification de sa zone 5. Les services cantonaux sont devenus plus respectueux des critères communaux, qui ont tout leur sens puisque, étant dans la proximité, nous sommes les plus à même de prendre position en connaissance de cause.

L'OAC ignore, pour sa part, jusqu'à l'existence de notre «stratégie», dont la phase test a pourtant été approuvée par le Conseiller d'État Antonio Hodgers. La commission d'architecture, autre instance à donner un préavis en cas de densification, continue à avoir la préséance sur les positions communales. Ce qui oblige la commune, dont l'avis n'est que consultatif, sauf pour les projets présentant une forte densité sur des parcelles de plus de 5 000 m², à recourir contre ces autorisations. Cela a été le cas à trois reprises cet automne.

L'immense travail effectué par le GT, ainsi que la collaboration fructueuse avec l'Office de l'urbanisme et la Planification directrice doivent désormais permettre à notre commune de maîtriser cette densification.

Les membres de l'Exécutif et les commissaires engagés dans cette révision n'ont pas donné leur énergie, leur temps, et défendu leurs convictions pour qu'en fin de compte le devoir de préserver notre environnement, qui égale celui de construire pour nos enfants, soit toujours le parent pauvre d'une décision cantonale.

À vos agendas :

Si ce sujet vous intéresse tout particulièrement, la consultation publique du PDCom aura lieu du **21 janvier au 20 février 2019**. Une séance d'information publique est, quant à elle, d'ores et déjà prévue, le **lundi 21 janvier à 19h**, à la salle des Combles de la nouvelle école.

Liens :

PDCn, Guide pour une densification de qualité :
www.ge.ch/dossier/amenager-territoire/densification-qualite-zone-5

Stratégie d'évolution de Vandœuvres :

www.ge.ch/document/strategie-evolution-zone-5-vandoeuvres

Texte : Catherine Kuffer

LA SUISSE VOIT LA VIE EN GRIS

La Suisse voit aujourd'hui la vie en gris. En effet, elle est sujette à une très grande méfiance de la part de la Communauté européenne qui critique vivement la fiscalité mise en place depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, le Conseil fédéral n'a d'autre choix que de s'investir dans une réforme fiscale permettant d'aligner le droit fiscal suisse avec les standards fiscaux internationaux (OCDE et standards européens).

Cela a été fait par le biais de la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), qui a été largement refusée dans les urnes le 12 février 2017. Il a donc fallu repenser une réforme le plus rapidement possible et c'est ce qui a été réalisé par le biais du nouveau projet appelé Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Ce dernier texte a été approuvé par les deux Chambres fédérales en septembre dernier et est actuellement sujet à un délai référendaire de 100 jours. Si le référendum aboutit, le peuple suisse se prononcera le 19 mai 2019 à ce sujet.

Tous ces projets ont un point commun, qui n'est autre que l'abolition des régimes fiscaux préférentiels dont pouvaient bénéficier certaines entreprises et qui sont vivement critiqués par l'Union européenne. Ces derniers sont l'une des causes pour lesquelles la Suisse se retrouve à l'heure actuelle sur cette liste grise.

La Suisse a profité de cette réforme pour introduire de nouvelles mesures, qui pourront être implémentées à discrétion des cantons, et

ce principalement afin de garder une certaine attractivité face aux différentes places internationales.

Ces mesures sont, notamment, une réduction du taux d'impôt sur le bénéfice cantonal et communal, une réduction sur les revenus provenant de brevets et de droits comparables (sous certaines conditions), une déduction supplémentaire des dépenses de recherche et développement, une imposition des réserves latentes lors de la sortie des régimes fiscaux spéciaux, une réduction de l'impôt sur le capital ou bien encore une déduction pour intérêts notionnels (sous certaines conditions).

De plus, il a été décidé d'intégrer à ce projet de réforme fiscale une réforme de l'assurance vieillesse et survivants par le biais d'une augmentation des cotisations à l'AVS des salariés et des employeurs, ainsi qu'une réattribution des recettes de TVA existantes au régime de sécurité sociale. Les cotisations de sécurité sociale seront augmentées de 0,3 % des salaires, à parts égales pour l'employeur et les salariés.

En parallèle, chaque canton va maintenant devoir revoir sa législation cantonale afin de tenir compte du nouveau projet de loi qui a été approuvé par les chambres fédérales en septembre dernier.

À cet égard, le canton de Genève a présenté, le 17 octobre dernier, son projet de réforme fiscale, qui prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures permettant de

compenser l'élimination des régimes fiscaux avantageux actuels. Ces mesures fiscales devraient permettre à Genève de rester attractive, tant pour les multinationales existantes que pour les entreprises souhaitant migrer vers le canton de Genève.

Réduction générale des taux d'impôts: la mesure principale envisage de diminuer le taux d'impôt effectif cantonal, communal et fédéral direct pour les entreprises de 24,2 % à 13,79 %.

« Patent box »: un régime de « patent box » serait introduit aux fins de l'impôt cantonal/communal, qui engloberait les revenus admissibles au titre des brevets. Le régime de la « patent box » suivrait donc l'approche nexus modifiée, comme le prévoit l'action 5 du projet BEPS de l'OCDE. Genève exonérerait jusqu'à 10 % du revenu des brevets de l'impôt sur le bénéfice au niveau cantonal/communal. Incitation à la Recherche et Développement: Genève introduirait des incitations à la R&D sous la forme de super déductions pour R&D à des fins fiscales. La déduction prévue dans le projet de loi fédérale prévoit une déduction de 150 % des dépenses du contribuable en recherche et développement.

Dissolution fiscalement privilégiée de réserves pour les sociétés sortant d'un régime fiscal privilégié: les sociétés qui passent d'un régime fiscal cantonal privilégié à un régime fiscal ordinaire pourraient libérer des plus-values latentes à des fins fiscales cantonales/communales. Cela devrait permettre aux

entreprises de réduire le nouveau taux d'imposition ordinaire à un maximum de 13,29 %.

Impôt sur le capital: possibilité de créditer l'impôt sur le bénéfice cantonal/communal sur l'impôt sur le capital. Toutefois, au cours des cinq premières années suivant la mise en œuvre de la réforme, seulement 50 % du total de l'impôt sur le capital pourra bénéficier de cette mesure. Enfin, le taux de l'impôt sur le capital peut être réduit pour la part des fonds propres liés aux participations, aux actifs liés aux boîtes à brevets et aux prêts à une société intragroupe. Le taux de l'impôt sur le capital devrait s'élever à 0,001 %.

Le bénéfice des différentes mesures fiscales possibles au niveau cantonal serait limité dans le sens où le taux effectif d'imposition ne pourrait être inférieur à un taux plancher d'imposition de 13,29 %.

Ce projet de réforme fiscale cantonale va être débattu au niveau de la commission financière du Grand Conseil et sera présenté au parlement genevois très prochainement. Ce texte sera en principe soumis au référendum obligatoire, et les électeurs genevois devraient alors se prononcer en même temps que sur le texte fédéral (dans le cas où le référendum fédéral aboutirait). Cette réforme fiscale pourrait être mise en œuvre début 2020.

Texte : Michael Andersen

VIE COMMUNALE



UNE SOIRÉE À LA FONDATION HARDT

Ce printemps, le Conseil municipal, convié à la Fondation Hardt, a eu la primeur d'écouter une conférence intitulée «La découverte du sanctuaire d'Artemis Amarysia dans l'île d'Eubée (Grèce), nouvelles perspectives sur l'histoire de la cité d'Erétrie», les fouilles de ce sanctuaire faisant l'objet deux jours plus tard d'une conférence à l'Institut de France à Paris, avec les mêmes intervenants.

C'est ainsi que le 30 mai, nous nous sommes rendus à l'orangerie de la Fondation sous un ciel plombé annonciateur d'orage, rejoignant un cénacle de doctes archéologues prêts à écouter les récentes découvertes de l'École suisse d'archéologie en Grèce.

Là, nous avons été emportés par la fougue des conférenciers qui nous ont fait partager leur passion et leur enthousiasme pour la quête du sanctuaire d'Artemis, principal lieu de culte de toute l'Eubée, connu et très fréquenté pendant toute l'Antiquité, mais dont l'emplacement exact demeurait un mystère.

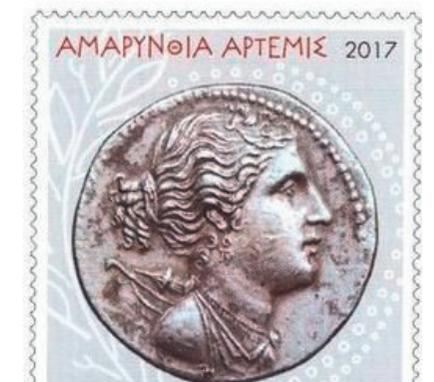
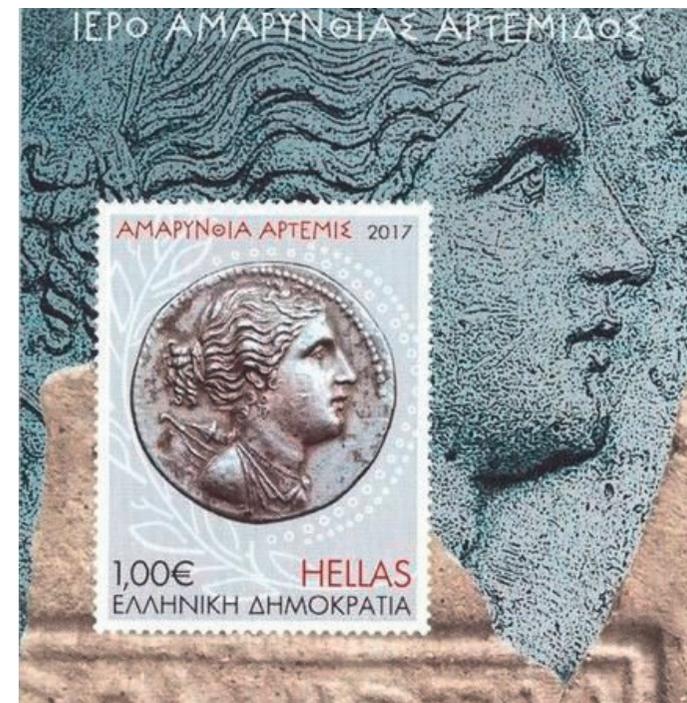
Sa découverte est due à une intuition géniale: le texte de Strabon, donnant la distance entre la ville d'Erétrie et le sanctuaire, sur lequel se sont fondées les fouilles accomplies depuis des années, comportait en fait une erreur de copie. Pendant fort longtemps, les fouilles ont été effectuées au mauvais endroit! L'erreur n'était pas due à Strabon qui avait bel et bien visité le lieu de culte à l'époque, mais bien à la maladresse d'un copiste. En effectuant une nouvelle lecture du texte, les archéologues

suisse ont ainsi pu mettre au jour le sanctuaire tant recherché, la découverte de tuiles estampillées et d'inscriptions votives au nom d'Artémis, en août-septembre 2017, ayant attesté avec certitude de leur trouvaille. Pour la célébrer, les autorités grecques ont même émis des timbres-poste à l'effigie d'Artémis en 2017.

Au moment le plus palpitant de l'exposé, le tonnerre a retenti et un orage torrentiel s'est déversé sur l'orangerie, accentuant ainsi la surprise des auditeurs pris par ce jeu de piste archéologique. Fâchée Artémis? Je ne le crois vraiment pas...

L'orage s'étant calmé, nous avons rejoint à pied sec, ou presque, les salons de la villa, au charme toujours intact, dans lesquels un apéritif dînatoire nous a été servi. Les rares gouttes qui tombaient encore en fin de soirée nous ont permis de repartir sans être tentés d'emporter les très chics parapluies bleu et blanc de la Fondation.

Texte : Sibilla Hüsler Enz
Photographie : news.unil.ch



SPECTACLE LE CRIME DU LÉMAN EXPRESS DU 22 JUIN AU 7 JUILLET 2018

Après un bref cheminement dans la ravissante ruelle débutant au temple de Vandœuvres ou après une halte dans le parking de la mairie, vous redécouvrez la splendide végétation du parc, que vous connaissiez pour la plupart déjà, mais qui vous ébahit pourtant toujours.

Puis vous parveniez à l'entrée de la tente, où vous étiez reçu, tout comme plus de deux mille spectateurs, par deux, voire plus, de vos Conseillers municipaux, vêtus pour l'occasion en contrôleurs de train du siècle passé.

Une fois de votre pécule dessaisi, entre entrée du spectacle, burger/frites, bouteilles diverses et variées ou verre de bière blonde/brune de la Brasserie des Murailles, vous vous installiez en compagnie de connaissances ou d'inconnus sur les douillets bancs en bois des manifestations communales.

Vous sirotiez vos divers nectars, bercés par une douce mélodie jazzy, lorsque le spectacle débuta en chanson.

La première partie se déroula sous la tente, partie pendant laquelle vous eûtes l'occasion de faire connaissance avec les différents rôles principaux: le conseiller d'état, figure d'une carrière à bout de souffle, sa femme, Misandre, le bagagiste, aux multiples facettes, le policier, simplet et inattentif, et le détective, un Belge clairvoyant.

Par la suite, vous fûtes invités à vous déplacer derrière la mairie, où deux jeunes Vandœuvriens, spécialement habillés en rose,

vous distribuèrent des couvertures, accessoires tout normalement de mise un soir d'été...

Finalement, cramponnés à vos chaises, vous suivîtes la deuxième partie du spectacle, partie plus fidèle aux romans d'Agatha Christie, dans laquelle l'agencement subtil des détails et la succession des différentes scènes mènent à la résolution du crime, que seul un œil aguerri ou un esprit entraîné aura deviné d'avance.

Texte : Niccolò Gori

Photographies : Véronique Lévêque



VANDŒUVRES EN FÊTE PROMOTIONS



VANDŒUVRES EN FÊTE FÊTE NATIONALE 2018

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les représentants des Autorités, Mesdames et Messieurs, chers Amis,

Madame le Maire, vous évoquiez il y a quelques instants ce voyage à travers la Suisse à l'occasion du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Quel bon choix que nous avons fait en 1815, et que la Suisse est belle : ce fut pour moi un rare privilège que de piloter cette expédition de 42 jours d'affilée à travers nos 26 cantons, avec notre camion/expo de 30 tonnes !

Et notre adhésion à la Suisse, il y a deux siècles, nous a aussi permis d'adopter le 1er Août comme notre fête nationale.

Ce qui me frappe avec certaines fêtes nationales d'autres pays, ce sont souvent les symboles écrasants, par exemple un grand monument de pierre ou pire, un défilé militaire.

Chez nous, rien. Sauf oui, au Grütli, un carré d'herbe, une petite prairie où un serment a été conclu il y a plus de 700 ans.

Symbole génial, car ce carré d'herbe, il est partout, ici à Vandœuvres, là-bas à Sion, à Glaris ou à Poschiavo, cette merveilleuse petite ville la plus éloignée de Genève. Partout on chante au son de la fanfare.

On est au Grütli.

Ce 1^{er} Août, c'est la manière des Suisses de célébrer l'égalité de nos lieux dans leur diversité. Il n'y a pas de différence entre le

feu de Zurich et le feu de Vandœuvres. C'est peut-être seulement le bois qui change. Nous aimons ce qui nous unit et nous aimons encore davantage ce qui nous rend différents : nos langues, nos accents, nos religions, nos interprétations des lois. Ainsi, à Delémont, on fume la cigarette dans les bistros, à Appenzell Rhodes-Intérieures, la très catholique, on critique, dans les discours officiels, les voisins protestants d'Appenzell Rhodes-Extérieures, très attachés au développement et à l'argent.

Notre fédéralisme, c'est cette tentation toujours renouvelée d'être ensemble et en même temps séparés, confinés dans nos petites frontières cantonales.

Le canton de Genève, isolé dans son enclave, encerclé à 95% par la France, cultive certes ces différences, ses Genferei, mais au fond de nous, nous sommes aussi fiers d'être Suisses que Genevois.

Permettez-moi à l'occasion de ce 1^{er} Août de rappeler quelques-uns de ces liens qui se sont tissés entre notre canton et les Confédérés, liens que nous avons découverts dans certains cas lors de notre voyage de 42 jours. Je me limiterai à quelques exemples :

Je prends Thoune : nous lui partageons le général Dufour, qui y a fondé la première école de formation militaire. C'était un bonapartiste formé à Paris. La chute de Napoléon le ramène à Genève, sa ville natale. Il deviendra général en 1847 et gagnera la guerre du Sonderbund. La dernière guerre que notre pays ait connue ! Je prends Bienne : nous avons en commun l'horlogerie. C'est là qu'un certain Jean Aegler y fabrique des montres et qu'il rencontre, lors d'un voyage à Londres, Hans Wildorf. Ils décident d'unir leurs savoirs et de s'installer à Genève. Cela a fait Rolex, aujourd'hui le fleuron de notre économie genevoise.

Je prends Olten, qui se situe au beau milieu du réseau suisse des chemins de fer et des autoroutes. Sa vieille ville méconnue est un bijou, mais c'est son buffet de la gare qui est le plus célèbre. C'est là que des Suisses de tous les cantons, y compris Genève, y ont créé le Club alpin suisse, le Parti radical, l'Association suisse de football, l'Union syndicale suisse, tout ça dans ce buffet de gare d'Olten.

Je prends Zoug, le canton le plus riche de Suisse. Qu'est-ce qui nous lie à Zoug ? La zinguerie bien sûr, joie des ménages depuis cent ans. Machine à laver, à sécher, à repasser. Zoug a fait des Genevoises des Suissesses à part entière.

Quant à Glaris, c'est là que fut introduite la première législation mondiale de la durée du travail, fixée à 13 heures par jour et ceci en 1848. Grâce à Glaris vint s'installer à Genève en 1919 le Bureau international du

Travail, première organisation internationale sise sur notre territoire, dont nous fêterons le centenaire l'année prochaine. L'avenir du travail est aujourd'hui un enjeu majeur. Lors de notre voyage, Guy Ryder, directeur général genevois du BIT, est venu le rappeler à deux reprises. Merci Glaris.

Mais il n'y a pas seulement le directeur général du BIT qui nous a rejoints lors d'une ou plusieurs étapes, il y a aussi la commune de Vandœuvres, avec une délégation emmenée par Catherine Kuffer, votre Maire, et alors présidente de l'Association des communes genevoises. La délégation de Vandœuvres est venue à Soleure, si ma mémoire est bonne : à Soleure où on se rappelle qu'après la première bataille perdue par les Confédérés, à Marignan en 1515, la France, intéressée par le passage des Alpes, a conclu un traité de paix perpétuelle avec la Confédération et installé à Soleure, dès 1516, sa somptueuse ambassade, ainsi qu'une garnison pouvant atteindre 1500 soldats.

J'arrive au but de ce survol avec Sarnen, la capitale d'Obwald, qui nous a donné Guillaume Tell et finalement le Grütli, notre prairie où un pacte a été conclu en 1291, dont le contenu est rappelé chaque année comme il se doit lors du 1^{er} Août.

Permettez-moi de conclure par une réflexion sur la prospérité de notre pays. Celle bâtie patiemment au cours des 700 dernières années a été en bonne partie due à notre capacité de contrôler les Alpes et d'en tirer profit en commerçant avec ceux qui voulaient emprunter les quelques passages situés en Suisse centrale. Puis cette prospérité a atteint Genève il y a 100 ans, avec la Société des Nations, et il y a 70 ans avec l'ONU, qui a pris la place du Gothard comme passage obligé. Genève est devenue, entre autres, un centre de réglementation du commerce mondial. Je pense notamment à l'Organisation mondiale du commerce.

L'OMC est une star parmi nos organisations internationales. Or, en ce 1er août 2018, elle est durement mise en danger par une grande puissance étrangère, l'Amérique de Donald Trump. Je me rappelle le Pacte fédéral de 1291: si un membre est attaqué, c'est une agression contre tous les autres. J'espère que la Suisse et les 160 pays membres sauront

défendre l'OMC. C'est un défi immense qui est devant nous. Il ne s'agit pas seulement de prospérité économique, mais de valeurs de liberté auxquelles nous sommes fortement attachés. Et du rôle de Genève comme premier centre de coopération internationale. Je ne peux vous quitter sans mentionner l'autre grand défi qui est devant nous, celui des relations avec l'Union européenne. Je me plais à penser que nous avons quelque chose à montrer aux Européens: non pas le modèle suisse au sens propre du terme, mais celui que l'expérience collective acharnée a bricolé, année après année. À l'UE qui connaît aussi ses difficultés d'exister, nous Suisses avons de bonnes raisons historiques de dire maintenant aux Européens: croyez en l'Europe, inventez votre Grütli. Peut-être qu'un jour, vous saurez nous séduire.

Je vous remercie.

**Texte: Ivan Pictet, président de la
Fondation pour Genève
www.fondationpourgeneve.ch**



**SAMEDI
3 NOVEMBRE**

 **COMMUNE DE VANDŒUVRES**



VIDE-GRENIERS

SALLE COMMUNALE
10H - 18H

INSCRIPTIONS SUR WWW.VANDŒUVRES.CH



VANDŒUVRES EN FÊTE MARCHÉ DE NOËL 2018

Petite innovation cette année, le marché de Noël a débuté le vendredi 23 novembre à 18h déjà, avec une cérémonie d'illumination du sapin de Noël. À cette occasion, de nombreux visiteurs ont pu se réchauffer en musique sous la grande tente en dégustant un bon vin chaud, offert par les Autorités communales.

C'est ainsi que, durant cette soirée et le jour suivant, les passants ont pu découvrir de nombreux stands de produits locaux, d'artisanat et de restauration, ainsi que des concerts de jazz, du gospel, un spectacle interprété par les catéchumènes, sans oublier des conteurs pour les enfants.

Beaucoup de belles rencontres, des articles et de la nourriture de qualité, un bon verre de vin chaud.

Merci à vous tous qui avez participé !

Texte et photographies :
Véronique Lévêque



VANDŒUVRES BOUGE TOURNOI DE PÉTANQUE, 25 AOÛT 2018

Une fois n'est pas coutume, c'est sous une petite pluie fine que notre désormais très attendu tournoi de pétanque s'est déroulé cette année. Cela n'a néanmoins pas découragé les vingt équipes de boulistes qui s'étaient enregistrées dès l'ouverture des inscriptions. Après la remise des prix, un délicieux apéritif méridional, concocté par notre aubergiste Jean-François Fert et servi par nos jeunes, a été fort apprécié de tous.

Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux vainqueurs :

1^{er}: Pierre Kurz et Jean Stalder

2^e: Philippe Chavaz et Thierry de Conti

3^e: Alfred Siegrist et Gaëtan Panno

Texte et photographies :
Véronique Lévêque



VANDŒUVRES BOUGE ENTRAÎNEMENT SANTESCALADE, 14 OCTOBRE 2018

Dimanche 14 octobre, par une magnifique matinée d'automne, je me suis mis en tête de prendre part au premier entraînement pour la course de l'Escalade. Vandœuvres, qui organisait cet événement, mettait à disposition son beau parc de la Mairie.

Ces entraînements en commun de marche et de course à pied pour tout âge permettent aux participants de s'évaluer pour préparer la course de l'Escalade de façon optimale dans une ambiance conviviale.

Après un mot de bienvenue des Autorités et un échauffement collectif en musique, départ des premiers marcheurs pour une distance de 5 kilomètres.

Un nouvel échauffement s'est déroulé avant le départ des 8 kilomètres, qui suivait la course des 5 et des 2,700 kilomètres.

Partie dans le premier groupe de coureurs, je me suis dirigée vers le bas de la commune, en direction du joli hameau de Chevrier, pour longer ensuite la Seymaz. Le parcours a mené les coureurs aux abords des courts de tennis des SIG. La course s'est achevée par la montée des chemins de la Blonde, du Dori, de la Blanche et des Peutets pour enfin retrouver le parc.

Je tiens à remercier les Autorités, les bénévoles, les pompiers et la police municipale pour leur dévouement. Ils ont tous participé à l'organisation maîtrisée de cet événement. Petits pains, pommes, chocolat, thé et eau attendaient les coureurs à l'arrivée, sans omettre la séance d'étirement, très importante après l'effort.

Les chiffres sont éloquentes: 912 personnes ont participé à cet entraînement, soit 302 marcheurs, 175 coureurs des 8 kilomètres, 250 des 5 kilomètres et enfin 185 des 2,700 kilomètres. Les chiens qui ont couru attachés à leur maître (canicross) n'ont pas été comptés.

Texte : Ariane de Lisle
Photographies : Association
SantEscalade, www.escalade.ch



SORTIES DES AÎNÉS 13 JUIN, 10 OCTOBRE 2018

À seulement quelques kilomètres de chez nous, à l'aquarium-vivarium Aquatis de Lausanne, les aînés de Vandœuvres, entourés du Maire, des Adjointes et de plusieurs Conseillers municipaux, ont pu voyager sur les quatre continents!

La visite commentée nous a permis, au fil des aquariums, de descendre le glacier du Rhône jusqu'à la mer, puis de passer d'un océan à l'autre.

En suivant une magnifique muséographie, nous avons découvert des bassins peuplés de poissons et d'espèces incroyables: serpents, grenouilles, et même un varan de Komodo qui semblait tout à fait inoffensif!

Après cette plongée dans le monde aquatique, le déjeuner vaudois au chalet suisse, situé au-dessus de la Fondation de l'Ermitage, a réjoui l'assemblée par sa belle vue sur le lac et ses mets délicieux.

L'arrivée à Vandœuvres nous a encore réservé une dégustation des vins de Bertrand Favre afin de clôturer cette journée, si chaleureuse que nous n'avons même pas remarqué la bise et le mauvais temps!

En quatre mots: une sortie très réussie!

Toujours sur le thème de l'eau, à la suite de la visite d'Aquatis, une délicieuse journée a clos la saison de nos «jeunes depuis plus longtemps».

Nous voici presque une centaine, voguant sur les eaux d'un lac très calme, partis pour une jolie promenade jusqu'à Yvoire.

Le soleil nous attendait là-bas, ainsi qu'un déjeuner gastronomique de filets de perche dans une ambiance très enjouée.

Le voyage de retour vers Genève a pris une allure de croisière sous un temps ensoleillé et tous sur le pont!

D'un avis unanimement partagé, cette dernière sortie de l'année a remporté un grand succès, et rendez-vous est pris pour l'ouverture de la saison 2019, le mercredi 30 janvier!

Texte: Claire Huyghues-Despointes
Photographies: Véronique Lévêque



ACTIVITÉS À LA RÉSIDENCE MAISON DE PRESSY

Selon l'idée de Stéphanie, une animatrice, les résidentes de la Maison de Pressy à Vandœuvre ont réalisé une magnifique couverture en laine.

Ce « chef-d'œuvre » est composé de 60 carrés de 16 cm x 16 cm. Toutes ces belles couleurs réchauffent.

Grâce aussi aux généreuses personnes qui ont fait don de pelotes de laine, cette couverture a été envoyée en Roumanie pour des enfants défavorisés par l'intermédiaire de la fondation Children Action, dont la directrice, Mme Benveniste, habite Vandœuvre.

Texte et photographie : Colette Rossier



UN AVENIR FLEURI

Le soleil donne fruits, légumes et fleurs à la terre, pour le plus grand bonheur des jardiniers. C'est au sud qu'il apporte le plus d'énergie pour les combler. L'Association Genevoise du Coin-de-Terre n'a donc pas choisi par hasard la pointe méridionale de la commune de Vandœuvres pour y implanter les jardins familiaux de l'Avenir en 1936. Une parcelle prospère et une commune bienveillante sont en effet les ingrédients indispensables à l'épanouissement des amoureux du potager.

L'Avenir et la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux célèbrent chaque année cette joie de cultiver la terre et d'en récolter ses fruits. Comme un symbole, ce sont les fleurs qu'ils solennisent chaque dernier samedi avant la rentrée scolaire. À l'origine, il s'agissait d'une fête de quartier dont le but était de créer des liens de proximité avec les personnes seules. Par la suite, les festivités ont un peu évolué, mais l'esprit a perduré: les membres cueillent les plus belles fleurs de leur jardin pour les offrir à des personnes âgées.

Pendant plusieurs décennies, les jardiniers effectuaient eux-mêmes des bouquets – jusqu'à une trentaine – et les livraient à domicile. Les allées modernes et leurs codes d'entrée ont récemment eu raison de cette pratique. Les fleurs sont désormais offertes à des EMS publics, et leurs animateurs organisent des ateliers de fabrication de bouquets avec et pour les pensionnaires, une formule à succès initiée par l'Avenir, désormais répandue dans tout le canton.

À Vandœuvres, l'Avenir jumelle cette journée fleurie à sa fête annuelle. Les membres du comité et leur dévoué président Afonso Ferreira préparent un grand repas pendant que les jardiniers cueillent les fleurs. Le soir venu, tous les jardiniers et les propriétaires de villa – en plus des jardins, l'Association du Coin-de-Terre dispose aussi de terrains pour des maisons individuelles sur son site de l'Avenir – se réunissent autour d'une même table et d'un somptueux repas. Les 33 terrains regroupent huit différentes nationalités, et chacun apporte une douceur typique de sa région pour composer un buffet de desserts multiculturel. Cette année encore, la fête a été l'occasion de découvrir les nouveaux venus, d'échanger les bonnes pratiques et surtout de cultiver le vivre ensemble. Cerise sur le gâteau, Madame le Maire, Catherine Kuffer, a honoré la fête de sa présence à l'apéritif. Charmée par la beauté des jardins et impressionnée par les efforts fournis par le comité de l'Avenir, elle a chaudement félicité les jardiniers et reformulé tout le soutien de la commune, pour un futur en rose.

Groupement de l'Avenir
Association Genevoise du Coin de Terre (AGCT)
Chemin du Moulanaï, Vandœuvres
www.coindetere.ch

Texte et photographies:
Yann Bernardinelli



GENS D'ICI



BRUNO MIQUEL PASTEUR À VANDŒUVRES PENDANT 13 ANS

Pour rédiger cet article, nous avons obtenu l'aide avisée de Pierre Schlaepfer (Pierrot dans le texte). Il nous a reçus chez lui pour que son excellente mémoire et sa connaissance du sujet soient opportunément partagées. Les lignes qui suivent sont un résumé de cet entretien.

Bruno, directeur du Centre Œcuménique de Catéchèse à la Jonction, habitait déjà le presbytère en 2003.

Vandœuvres vivait une vacance pastorale: le pasteur d'alors était malade. Pierrot, qui avait entendu dire que Bruno était responsable de la catéchèse pour le canton, pensa à lui et le sollicita comme paroissien «compétent» à titre bénévole pour encadrer l'enseignement du catéchisme.

Ainsi commença la deuxième expérience de Bruno à Vandœuvres, la première ayant été son stage de pasteur au début des années 1980, sous la houlette du pasteur Étienne Sordet.

Au départ du pasteur Jean Fillet, en 2005, Pierrot, devenu entre-temps président du Conseil de paroisse, proposa à l'église protestante de Genève d'affecter le pasteur Bruno Miquel à la paroisse de Vandœuvres-Choulex, ce d'autant plus qu'il habitait le presbytère et qu'il s'occupait de dynamiser le catéchisme.

Les Autorités de l'église entendirent cet appel et acceptèrent que Bruno soit nommé pasteur de la paroisse de Vandœuvres-Choulex.

Bruno fut rapidement perçu comme un pasteur «généraliste» capable de s'adresser, de mobiliser et d'enthousiasmer toutes les classes d'âge. Il intégrait, en les associant à son parcours, toutes les composantes de notre société locale. Aussi bien accueilli par les gens modestes que par les autres, il confirma dans son ministère qu'il était la personne idéale pour notre village.

Il ne fut pas un acteur politique, mais un militant de ses convictions généreuses. Sa règle de conduite fut la loyauté et le fair-play. Homme de contact et de communication, Bruno avait à cœur d'associer tous les responsables de la paroisse aux prises de décision, d'où une intense collaboration et une correspondance soutenue, liens appréciés par chacun.

Homme habité, Bruno agissait selon deux priorités permanentes. Pour la première, il levait la main au ciel en disant: «je discute avec le Patron». La seconde était le primat de l'Humain sur toute autre considération.

Bruno avait une telle conscience pour son ministère qu'il interrompit ses vacances estivales pour venir soutenir à Vandœuvres une de ses paroissiennes en deuil. Son engagement humain prima sur le droit à un repos mérité.

Son dévouement et l'aide apportée aux enfants comme aux parents lors d'événements accablants comme le suicide des jeunes fut remarquable. Organisant des réunions pour soutenir les jeunes dans cette séparation d'un ami, il mit aussi sur pied à l'usage des parents des

débats avec la participation de psychologues, de thérapeutes et d'intervenants. Il répondait avec justesse à la déstabilisation et à l'angoisse des personnes interpellées par ces drames.

Nous nous souviendrons tous des nombreuses visites qu'il effectuait sans se ménager, pour rester proche des paroissiens de tous âges.

Ses échanges comme ses prédications n'étaient pas ostentatoires; il ne faisait pas assaut de culture, mais rassemblait ses interlocuteurs dans une communauté d'écoute où chacun discernait clairement la pertinence de ce qui lui était adressé. Sachant employer l'autodérision, il faisait sourire ponctuellement ses auditeurs. Sa robe n'était pas noire, mais bleu foncé. Il marquait ainsi sa différence et obtenait la connivence des fidèles.

Toujours disponible, apprécié par les catéchètes et par les enfants, il obtint un succès majeur en faisant passer le nombre de catéchumènes (âgés de trois à dix-huit ans) de 45 à 170! Il créa pour cela, entre autres, les repas de Catécycle, puis les soirées Ciné Pop-Corn; il dynamisa le catéchuménat et le post-catéchuménat et enfin, il organisa des retraites et des voyages dans les Cévennes, en Terre sainte et ailleurs.

Dès 2008, il œuvra pour une participation et un engagement fusionnel des Conseils de paroisse de Cologny, Vandœuvres et Choulex, qui avaient pris la décision de se rassembler en une seule paroisse: Cologny-Vandœuvres-Choulex.

Bruno mit également son enthousiasme au service de nombreuses causes locales, par exemple pour le 500^e anniversaire de la naissance de Sébastien Castellion. Les organisateurs purent compter sur son soutien efficace et la mise à disposition de son réseau pour trouver et mobiliser des participants.

Bruno fut aussi sollicité après l'événement: il reçut des séminaristes d'Annecy, qui ne connaissaient pas l'envergure du registre historique du protestantisme, et leur apporta cette dimension dans leur évaluation.

Son ministère fut celui d'un homme de caractère, ancré dans ses convictions et capable de s'exprimer avec sincérité sur tous les sujets. Convaincu de la nécessité de l'égalité de dignité entre tous les êtres, il ne se ménagea pas et ne cessa jamais de prôner un dialogue «général» entre toutes les composantes de notre société.

C'est ainsi qu'au catéchisme, des enfants et des parents de toutes les confessions et religions (chiites, israélites, beaucoup de catholiques) participaient aux réunions. Le but n'était pas de les convertir à la religion réformée, mais d'assurer leur éveil à la sensibilité spirituelle. Bruno fut excellent dans cet exercice et obtint le soutien du Conseil lorsqu'il prêtait le temple à la communauté bahaïe pour certaines de leurs cérémonies. Quand autrui est en difficulté, il faut lui offrir l'hospitalité. Ce fut un des credo de Bruno.

Bruno sut aussi se montrer modeste et fidèle. Pressenti pour devenir modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres, il demanda l'avis du Conseil de paroisse. Apprenant que le temps qui lui serait possible d'accorder aux personnes de la Paroisse n'excéderait pas 20 % de son mandat, il renonça à cette promotion.

À la fin de son mandat, il assurait parfois jusqu'à trois services funèbres par semaine, sans négliger l'accompagnement des familles (le chagrin, l'expression des divisions, la pénibilité du deuil). Cette charge fut éprouvante. Il faut regretter que le déménagement de son bureau et celui de son habitation aient été cumulés avec son départ à la retraite. La charge émotionnelle qu'il porta pour toute la communauté et ses efforts dévolus à tous sans ménager sa santé l'affaiblirent malheureusement.

Aujourd'hui, nous lui souhaitons un prompt rétablissement et une retraite magnifique avec des séjours splendides sur sa péniche. Nous assurons également de nos pensées son épouse et sa famille qui l'ont si bien soutenu lors de son parcours parmi nous.

Merci Bruno pour ton temps, ta présence à nos côtés et la force de ton engagement.

Texte: Ivé de Lisle

Photographies: Fabienne Mourgue d'Algue



CÉCILE MÜLLER-MONFORTE, CHAMPIONNE DE TIR À L'ARC

Qu'ont en commun Robin des Bois et Legolas, l'elfe du Seigneur des Anneaux? Un arc, bien sûr! Et si le premier, ou plutôt l'époque chevaleresque qu'il représente, inspire encore aujourd'hui le vocabulaire du milieu du tir à l'arc, le second a motivé et motive encore de nombreux jeunes à pratiquer ce sport. C'est d'ailleurs bien ce qui est arrivé aux enfants de Cécile Müller-Monforte, ainsi qu'à leur voisin: ils ont commencé à tirer à l'arc à Jussy grâce à l'image véhiculée par Legolas. À force d'accompagner ses fils au club, cette Vandœuvrienne s'est à son tour intéressée à ce sport peu commun et le pratique encore assidûment aujourd'hui.

Quand on la questionne sur le sujet, Cécile Müller-Monforte est intarissable et parvient aisément à passionner son auditoire, voire à le tenter. En effet, en plus de l'aspect spectaculaire du tir à l'arc, cette discipline peut être pratiquée à tout âge ou presque, été comme hiver, en extérieur ou en salle, par des personnes valides ou non. C'est une activité qui demande une grande maîtrise de soi, de la concentration, mais également de la force. Elle nécessite donc un entraînement physique en parallèle de l'exercice aux tirs. Plus que n'importe quel autre sport, le tir à l'arc est affaire de mental et chaque épreuve de tir se mue en combat personnel, entre concentration, centrage sur soi d'un côté et lâcher-prise, libération de l'esprit, de l'autre. Même si les concours opposent des concurrents les uns aux autres, c'est plutôt vis-à-vis de soi-même que la compétition est la plus âpre.

Ce sont peut-être ces motifs qui incitent le plus Cécile Müller-Monforte à tirer régulièrement à l'arc depuis plus de dix ans maintenant. Ses progrès ont été rapides et même si cette activité reste un loisir, elle participe à des compétitions locales ou internationales depuis de longues années. Pour ne citer que de récents résultats, elle était championne suisse dans la catégorie masters en 2017 et vice-championne en 2018. L'été dernier, Cécile a participé au Championnat du monde Masters à Lausanne et a été classée 9^e en outdoor et 13^e en indoor, sachant que la concurrence internationale est rude, avec les Coréens en tête.

Le dernier concours de l'année a eu lieu fin octobre, en salle, à Lausanne où elle a fini 2^e, à 2 points de la 1^{ère}, mais l'entraînement continue au club, à domicile, et en perfectionnant sa condition physique en vue des prochaines étapes.

Diététicienne de profession – certains parents se souviennent sûrement de ses conseils avisés au restaurant scolaire de Vandœuvres –, Cécile Müller-Monforte est également active dans son club en tant que coach pour les jeunes. Et c'est en pratiquant un sport qui est également une passion qu'elle peut faire sienne la devise mens sana in corpore sano.

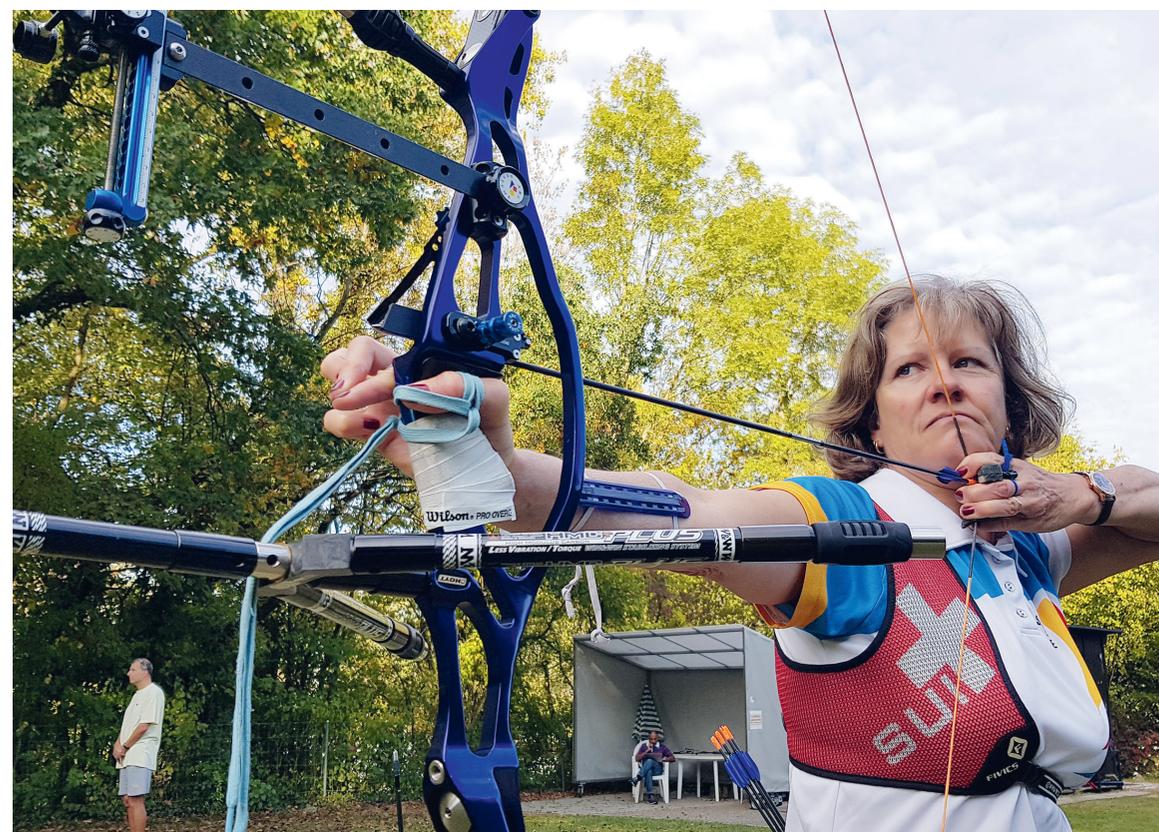
Compagnie des archers: www.sagittaire-geneve.ch

Fédération suisse de tir à l'arc: www.swissarchery.org

Fédération mondiale, basée à Lausanne: www.worldarchery.org

Texte: Laurence Miserez

Photographie: Cécile Müller-Monforte



INAUGURATION DU BUSTE DE WALTHER FOL, MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE (MAH), 8 OCTOBRE 2018

Il me revient maintenant, au nom des Autorités de la commune de Vandœuvres, de vous adresser quelques mots de façon plus générale, sur la famille Fol, une famille qui a marqué de manière très diversifiée l'histoire de Vandœuvres comme de Genève. Au préalable, laissez-moi vous dire tout le plaisir que les élus de Vandœuvres ont de participer à l'hommage tardif, mais magnifique, qui est rendu à Walther Fol, et d'être aujourd'hui associés à l'inauguration de son buste en bronze.

Si le patronyme Fol était déjà connu à Genève du temps de Calvin, c'est au milieu du XVIII^e siècle qu'on le trouve pour la première fois à Vandœuvres. Le prénommé Isaac y est né en 1764. Il en fut le maire de 1822-1832. Assesseur de district, Isaac Fol eut aussi pour mission de gérer certaines formes de conflits et d'améliorer l'hygiène dans des villages comme celui de Vandœuvres. Il démissionna en 1832 pour se consacrer entièrement à sa profession d'officier de santé et de chirurgien.

Isaac Fol eut trois enfants, dont l'un, Daniel, exerça la même profession que lui et fut, tout comme lui, maire de notre commune (1848-1866).

Le deuxième des fils d'Isaac, Étienne, fit fortune dans la banque, à Paris. Lorsqu'il revint à Vandœuvres, il permit à toute la famille Fol de quitter la modeste condition dans laquelle elle vivait jusqu'alors. Étienne Fol acquit alors de nombreuses terres sur le territoire de la commune de Vandœuvres, à laquelle il était resté très attaché. Étienne eut à son tour trois

enfants, dont le héros du jour : Walther.

Bien que né en France (1832) et mort en Italie (1890), l'homme que l'on honore aujourd'hui, Walther Fol, a passé de longues années à Vandœuvres, entre ses nombreux voyages. À la fois homme de lettres et scientifique, il avait aussi acquis une solide formation d'ingénieur civil.

Il épousa une jeune Italienne, qui décéda 5 ans après leur mariage. Un mariage qui, par ailleurs, n'avait plu ni à sa famille, très calviniste, ni à la société genevoise de l'époque, dans laquelle il commençait à se faire connaître grâce à sa volonté pédagogique de faire profiter Genève de l'immense collection d'antiquités qu'il avait amassée au cours de ses voyages.

Le frère de Walther, Hermann, étudia pour sa part à la fois la médecine et la biologie. S'il n'exerça jamais la médecine, il suivit en revanche sa passion pour la zoologie. Il devint professeur d'embryologie comparée (UNIGE), poste qu'il quitta pour ouvrir une station de zoologie marine à Villefranche-sur-Mer.

Petite anecdote: comme Hermann Fol avait acquis de grandes connaissances en microbiologie, la Ville de Genève le mandata pour étudier la qualité de l'eau potable de son réseau.

Hermann Fol fonda le Recueil zoologique suisse et écrivit de nombreux ouvrages scientifiques au retentissement international.

Il disparut à 47 ans au cours d'une expédition en mer. à noter qu'il avait installé un laboratoire dans le sous-sol de son domaine vandœuvrien «à la Jolie».

Si la Ville de Genève ne témoigna, comme on l'a vu, qu'une reconnaissance un peu austère à Walther Fol – raison de notre présence ici même en ce 9 octobre – il n'en alla pas de même de la gratitude exprimée à son frère Hermann, qui fut nettement plus expansive. Ce dernier eut droit à une stèle, que l'on peut admirer dans l'aile ouest d'Uni Bastions. Il reçut par ailleurs, en France, en 1887, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

À Vandœuvres, un petit chemin, très discret mais magnifique, porte le nom de la famille Fol. Détail d'importance: sur la plaque de rue, le patronyme n'est pas précédé d'un prénom, démontrant par-là le souhait de la commune d'honorer l'ensemble des personnalités marquantes de la famille: Isaac, Daniel, Hermann et Walther.

Le buste d'Hermann trônant de longue date dans le hall d'Uni Bastions, il restait à aplanir, en Ville de Genève, une certaine inégalité: une inégalité entre deux frères, deux personnalités genevoises, deux Vandœuvriens.

C'est aujourd'hui chose faite: Hermann est entouré par les étudiants de l'université dans laquelle il a été professeur, Walther, par les visiteurs du MAH, dont il a été un grand donateur.

S'il fallait honorer la mémoire de ce généreux mécène, il faut aujourd'hui aussi rendre hommage à ses descendants, car c'est bien grâce à Dominique Borel et son épouse Marlène, qui ont exprimé la très forte volonté de rendre un hommage réparateur à leur ancêtre et de réparer une injustice, que le buste de Walther Fol peut désormais accueillir les visiteurs du MAH.

Ce témoignage de reconnaissance rend le nom de Walther Fol encore plus indissociable de l'histoire du MAH. Vandœuvres est heureuse d'avoir contribué à cette réhabilitation.

Texte : Catherine Kuffer

Photographies : Véronique Lévêque



BRÈVES



UNE VISITE DU SIS DE GENÈVE

Le mardi 19 juin 2018, le Conseil municipal a été reçu par le commandant Nicolas Schumacher à la caserne de la rue du Vieux-Billard.

Il nous a expliqué de manière remarquable l'organisation du corps des pompiers, les différents types d'interventions accomplies, les difficultés auxquelles la profession est confrontée du fait des nouvelles technologies, les échanges qui existent entre les pompiers genevois et ceux de Paris, Munich et même New York, ainsi que beaucoup d'autres sujets d'actualité.

Nous avons accompli une visite détaillée de la caserne avec l'émotion de monter sur l'échelle qui culmine à trente mètres. Genève était très belle depuis là-haut dans la lumière dorée du couchant, mais il vaut mieux ne pas trop regarder en bas, vertige oblige...

L'enthousiasme du commandant et de ses collaborateurs pour leur profession était contagieux et stimulant. Savoir que, malgré les nouvelles technologies qui sont apprises et intégrées, c'est une profession dans laquelle les contacts humains restent fondamentaux a quelque chose de chaleureux et d'extrêmement réconfortant. En revanche, nous avons été indignés d'apprendre que ces personnes dont le dévouement est exemplaire sont souvent victimes d'incivilités sur le lieu même de leur intervention dans notre canton. Après la soirée passionnante que nous avons passée en compagnie de ces professionnels remarquables, cela nous a laissés songeurs.

Nous sommes repartis à la nuit tombée, ravis de notre soirée. Nous profitons des pages de la Coquille pour les remercier de leur accueil.

Texte : Sibilla Hüsler Enz

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ESPLANADE

Les Vandœuvriens empruntant la route de Meinier auront pu constater que les travaux de construction des immeubles villageois sont bien avancés. Le bouquet de chantier marquant la fin du gros œuvre a été célébré le 10 septembre dernier, avec un peu d'avance. L'architecture plaît ou non, mais elle est en tous points conforme au projet.

Après quelques semaines de mise en route, le second œuvre est lancé. On sait que c'est dans cette phase – plus délicate, car toutes les entreprises sur place doivent être bien coordonnées – que se jouent la qualité de réalisation du détail et le respect du calendrier.

Malgré la bonne nouvelle ci-dessus concernant le respect des délais, il apparaît de plus en plus certain que la mise en location ne pourra se faire, comme prévu, au mois d'octobre 2019. Si, sur le chantier, les entreprises travaillent conformément à leur contrat, à la Mairie, les discussions sont souvent ardues et leur issue laborieuse. Dans ces conditions, le planning intentionnel se resserre de plus en plus.

C'est pourquoi ce n'est qu'au début de l'année prochaine que les quelque cent septante personnes intéressées par l'un des trente-six logements seront approchées afin de confirmer leur intérêt à louer un appartement et, si oui, de quel type.

Puis, au cours du premier semestre 2019, afin d'éviter des attributions qui pourraient être qualifiées de privilégiées, une commission d'attribution, composée d'élus et de professionnels, sera désignée et chargée d'attribuer les logements, sur la base de critères objectifs préalablement définis. Le plan financier, qui est en train d'être mis à jour, aura entre-temps permis de déterminer le montant des loyers.

Au vu du nombre de Vandœuvriens qui ont manifesté leur intérêt à habiter sur le site de l'Esplanade, il y aura, à l'évidence, un grand nombre de déçus, ce qui navre déjà les autorités, même si ce sont les règles du jeu.

Texte : Catherine Kuffer



POLLUTION DUE AUX DÉFÉCATIONS DES CHIENS DANS LES CHAMPS

Chers habitants de Vandœuvres, chers lecteurs,

Ces quelques lignes ont pour but de vous sensibiliser à un sujet important tant au niveau de notre commune qu'en règle générale: le méfait des crottes de chien dans les champs cultivables et cultivés.

Lorsque vous promenez votre chien dans un champ cultivé et qu'il y fait sa crotte, que vous laissez par mégarde dans le champ, il faut savoir que c'est un mètre carré de terre qui est souillé. Quelle est la conséquence pratique? C'est tout simplement le fait que le bétail refuse toutes les plantes qui ont poussé sur cette terre polluée. Étant donné le nombre de promeneurs de chien irrespectueux des règles et/ou présents dans nos champs, vous pouvez imaginer l'énorme perte que subissent les agriculteurs...

Il faut encore ajouter que ramasser la crotte du chien, la mettre dans un sac plastique, mais laisser le sachet sur place ne change pas la situation; la terre sera tout aussi souillée et la situation aggravée, car on y ajoute le plastique, hautement polluant.

Texte: Niccolò Gori

VILLAGES FLEURIS

Deuxième, en 2017, au concours cantonal des villages fleuris, Vandœuvres a remporté, cette année, le premier prix des communes de moins de 3 000 habitants.

Ce prix récompense un an de travail, saison après saison.

Il valait bien une mention dans notre Coquille !

Texte: Catherine Kuffer

Photographies: Giovanni Dal Busco.

www.dal-busco.ch



LA COMMUNE DE VANDŒUVRES PREND PART AU PROJET SAVE A LIFE

Le saviez-vous ? De 2009 à 2016, les chances de survie liées à un arrêt cardiorespiratoire n'étaient que de 14,59% à Genève. Chaque minute qui passe, le taux de survie diminue de 7 à 10%, et le délai moyen d'intervention des secours est de 10 minutes.

L'association reconnue d'utilité publique Swiss Emergency Responders a développé le projet Save a Life en partenariat avec la centrale 144, les Hôpitaux universitaires de Genève et le Département de l'emploi et de la santé.

Le projet Save a Life a pour objectif d'augmenter les chances de survie en diminuant l'intervalle entre la survenue d'un arrêt cardiorespiratoire et les premières mesures de réanimation. La création d'un réseau de premiers répondants et la mise à disposition de défibrillateurs vont permettre de prodiguer les gestes de réanimation plus rapidement.

La commune de Vandœuvre, partenaire du projet Save a Life, va mettre des défibrillateurs à disposition du public dans des boîtiers accessibles 24 heures sur 24 aux emplacements suivants :

- locaux communaux qui se trouvent en amont de l'école primaire ;
- salle polyvalente et voirie-feu ;
- mairie et plus particulièrement son parc.

Les véhicules de la police municipale, de l'officier d'intervention des sapeurs-pompiers et du service technique en seront également équipés.

Ce qu'il faut savoir :

- Il vaut mieux prodiguer un massage cardiaque dans le doute que de ne rien faire.
- Chaque personne, même sans formation, peut utiliser un défibrillateur. Un guidage vocal se déclenchera dès que la machine sera actionnée. L'appareil peut être utilisé sur un adulte comme sur un enfant.
- La machine procède à l'analyse du rythme (électrique) cardiaque. Il est donc impossible d'utiliser l'appareil par erreur ou de manière mal intentionnée.

Ce qu'il faut faire :

- Assurer la sécurité du sauveteur et de la victime.
- Évaluer la situation, appeler le 144.
- Si la personne est inconsciente et respire, la mettre en position latérale de sécurité.
- Si la personne est inconsciente et sa respiration est manquante ou anormale, commencer le massage cardiaque. Masser vite (100-120 compressions par minute) et fort au centre du thorax.
- Si un défibrillateur se trouve à proximité, envoyer une personne le chercher, mais ne pas arrêter le massage cardiaque dans la mesure du possible.
- Continuer la réanimation jusqu'à l'arrivée des secours.

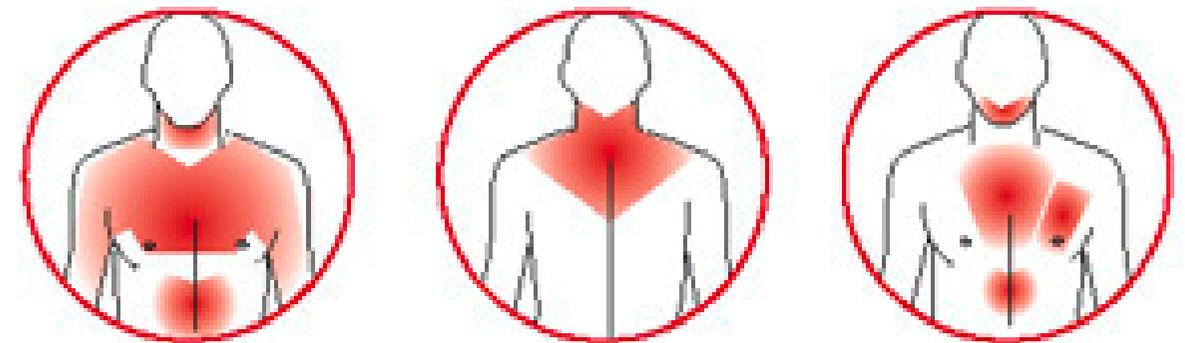
Reconnaître un infarctus

Dans la majorité des cas, l'infarctus du myocarde se révèle à travers les signes suivants :

- violente sensation d'oppression et douleur constrictive (serrement) au milieu de la poitrine, durant au moins 15 minutes, irradiant souvent dans les bras (surtout le gauche) et les épaules, le cou, le maxillaire inférieur et la partie supérieure de l'abdomen ;
- nausées, sensation de faiblesse, sueurs, éventuellement peau froide et blafarde ;
- sensation d'angoisse, difficultés à respirer.

Attention ! Chez les femmes, les diabétiques et les patients âgés, les symptômes suivants sont souvent les seuls signes d'alarme : difficultés à respirer, nausées inexplicables et vomissements, sensation de pression dans la poitrine, le dos ou l'abdomen.

Texte : Catherine Kuffer



INFORMATIONS COMMUNALES



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS VERTS ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CUISINE

Peut-être avez-vous eu l'occasion de croiser des jeunes gens munis de gilets fluo, arborant l'écusson de Vandœuvres, sur les chemins de votre quartier ces dernières semaines, soulevant ici le couvercle d'un conteneur et glissant là un flyer dans une boîte aux lettres ? Vous vous êtes probablement demandé de quoi il retournait.

S'ils vous ont approché pour engager le dialogue, vous avez sans doute pu remarquer l'inscription « contrôle des déchets » sur leur tenue.

Ces personnes, engagées par la commune, participaient à une opération de sensibilisation à la qualité des déchets verts.

Chaque mardi et jeudi pendant cinq semaines, ils ont inspecté les conteneurs verts avant le passage du camion de ramassage. Lorsqu'ils constataient la présence de déchets ne correspondant pas aux critères admis, ils plaçaient une circulaire rappelant ce qui peut être déposé lors de cette collecte.

Cette campagne a été rendue nécessaire, car les agriculteurs de notre commune ont constaté la baisse de qualité des déchets de jardin qui leur sont acheminés pour compostage en « bord de champ ».

En effet, après avoir été broyée, retournée et criblée, cette masse végétale est transformée en un compost qui est directement utilisé pour enrichir les champs alentour.

Malheureusement, en raison de la présence d'éléments exogènes, cette démarche est remise en question. L'abandon de ce processus priverait nos paysans d'une source de fertilisant d'origine locale et l'acheminement de ces déchets dans des centres de traitement plus éloignés impliquerait un impact carbone accru.

Pour enrayer cette tendance, la commune a mandaté Rémi Merle, consultant en développement durable de l'association Eco-Citoyen, pour mener à bien une campagne d'information de proximité. Ce dernier a établi un questionnaire pour évaluer les connaissances des habitants sur la collecte des déchets verts. Une équipe de sept jeunes, dont plusieurs Vandœuvriens, a été chargée d'engager le dialogue avec la population par le biais de ce questionnaire.

Ce qui ressort de ces discussions est qu'une modeste majorité de la population (62%) est au courant de l'utilisation des déchets collectés pour la production de compost. Toutefois, les habitants sont bien informés (92%) de ce qui est acceptable en tant que déchets verts, soit : tontes de gazon, feuilles, coupes de haies et branchages. Cependant, de nombreuses personnes assimilent les déchets de cuisine à des déchets verts, ce qui est compréhensible, mais a pour effet de nuire à la qualité du compost (sont notamment à éviter : les produits laitiers, les agrumes, les noyaux, les os, les arêtes et les coquilles de fruits de mer). De manière plus générale, une

large majorité des Vandœuvriens (93%) est sensible à cette exigence de tri et au maintien de ce mode de compostage.

Concernant l'inspection des conteneurs verts, les problèmes constatés ont trait à la présence de matière plastique, tels que les sacs annotés « compost » munis du pictogramme avec le hérisson, qui ne sont pas biodégradables, de branchages de diamètre excessif (dépassant la largeur du pouce), de branchages trop longs (dépassant du conteneur), de grandes quantités de terre, de déchets de cuisine, comme mentionnés précédemment et d'ordures ménagères (sacs noirs).

Un autre problème qui a été relevé est l'utilisation indifférenciée du conteneur à incinérables pour les déchets verts et vice-versa, ce qui occasionne une perte de temps lors de la tournée de ramassage. Il est essentiel que les différents types de déchets soient placés dans le conteneur ad hoc. Ces conteneurs ne doivent pas être sortis avant 18h la veille du jour de collecte et doivent être retirés du bord de la route au plus tard le soir suivant la collecte, ce de manière à minimiser la pollution visuelle dans nos quartiers, ainsi que le littering (dépôt sauvage de déchets). Rappelons que les professionnels de la branche (jardiniers, paysagistes, arboriculteurs) sont tenus d'évacuer leurs déchets.

Dans la perspective d'optimiser le tri et de minimiser la quantité de déchets produits, le canton a lancé l'action de «La P'tite poubelle verte», destinée aux déchets de cuisine des ménages. Les déchets ainsi récoltés sont utilisés pour produire de l'énergie par méthanisation et biomasse. La commune est en train de mettre en place un système de collecte similaire, à propos duquel vous recevrez plus d'informations très prochainement. En attendant, la déchetterie communale du chemin de Marchepied a été équipée d'un conteneur spécialement destiné à recevoir ces déchets.

Le rapport préliminaire établi par Rémi Merle, consultant en développement durable de l'association Eco-Citoyen, est disponible sur le site www.vandoeuvres.ch/informations-pratiques/dechets/.

Texte : Jean-Louis Vaucher

Photographies : Hervé Despland



FONDS JEUNESSE UN COUP DE POUCE FINANCIER

Financé par le Département de l'instruction publique, le Fonds Jeunesse a pour but de donner des coups de pouce financiers à des projets réalisés par des jeunes et/ou pour des jeunes âgés entre 15 et 30 ans domiciliés dans le canton de Genève.

Les projets peuvent présenter un caractère culturel, interculturel, sportif ou sanitaire, pour autant qu'ils s'inscrivent dans une perspective sociale et éducative. Ils peuvent être présentés par un individu, un groupe de jeunes ou une association.

Attention! Un travail de maturité ou de diplôme ne peut pas faire l'objet d'un soutien financier de la part du Fonds Jeunesse.

Les dossiers de demande de fonds doivent être envoyés au secrétariat du Fonds Jeunesse au format électronique, à l'adresse fondsjeunesse@etat.ge.ch.

www.ge.ch/fonds-jeunesse

Texte: Eric Provini

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE (APA): GENÈVE PASSE AU 100% NUMÉRIQUE

L'Office des autorisations de construire met à disposition une nouvelle prestation numérique (e-démarches) permettant de déposer et de suivre les demandes d'autorisations par procédure accélérée (APA).

Cette nouvelle prestation (depuis mai 2018) est accessible à tous depuis le site internet de l'état de Genève. Tout le processus de demande d'autorisation de construire APA est ainsi désormais numérisé, tant en ce qui concerne les préavis des administrations publiques que le dépôt en ligne par les requérants. Genève délivre ainsi ses premières autorisations de construire entièrement numériques.

La demande par procédure accélérée (APA) s'applique notamment aux travaux suivants: modification intérieure d'un bâtiment existant (par exemple, les aménagements intérieurs ou les rénovations intérieures); modification d'un bâtiment ne changeant pas son aspect général (par exemple, la rénovation de l'enveloppe); construction nouvelle de peu d'importance, à savoir les agrandissements mesurés et les constructions prévues à l'article 3 du Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI), ainsi que les installations diverses; à titre exceptionnel, les travaux de reconstruction présentant un caractère d'urgence (par exemple, la reconstruction d'un immeuble détruit par un incendie).

La nouvelle prestation numérique offre également les avantages suivants:

La plate-forme APA guide les utilisateurs pas à pas, ce qui réduit le risque de déposer un dossier incomplet qui serait renvoyé.

Il n'est plus nécessaire d'imprimer le dossier en cinq exemplaires: aucun document papier n'est demandé.

La plate-forme offre en permanence une visibilité complète sur l'avancement du dossier. Par exemple, il est possible d'avoir accès aux préavis rendus par les services spécialisés. Plus besoin non plus de se déplacer au guichet pour les obtenir.

Les utilisateurs sont immédiatement informés des demandes et des décisions de l'administration. L'autorisation de construire est transmise sous forme numérique (fichier PDF).

Pour plus d'informations, veuillez vous connecter à l'adresse suivante:

<https://www.ge.ch/demander-apa-numerique-autorisation-construire-procedure-acceleree>

Texte: Eric Provini

Source: État de Genève

COURS

COURS DE BASKET DÉDIÉS AUX 9-12 ANS

Un ballon de basket offert à tous les nouveaux joueurs !

Vous êtes né(e) entre 2007 et 2009, vous aimez le sport et avez l'esprit d'équipe ? Alors n'hésitez plus et venez rejoindre notre club de basket.

Les entraînements se déroulent tous les mercredis de 18h30 à 19h30 à la salle de gymnastique, route de Meinier 24.

Cotisation annuelle : Fr. 170.-
+ finance d'entrée : Fr. 30. -

Inscription par courriel :
collongebasketclub@gmail.com

Collonge Basket Club
Manon Chevallier, entraîneur,
Tél. +41 76 378 91 56
www.collongebasketclub.net

COURS DE GYMNASTIQUE SENIORS DÉDIÉS AUX 60 ANS ET +

Leçon d'essai offerte !

Tous les mardis de 16h20 à 17h20 à la salle de gymnastique, route de Meinier 24.

Cotisation annuelle : Fr. 240. -

Renseignements et inscription :

Pro Senectute
Michèle Stalder, monitrice
gymseniorsge@ge.prosenectute.ch,
Tél. + 41 22 345 06 77
www.gymseniorsge.ch

CONCOURS D'ÉCRITURE POUR LE THÉÂTRE 2^E ÉDITION

Ce concours a pour objectif d'encourager, de découvrir et de promouvoir des textes de théâtre contemporains. Il est ouvert à des auteurs âgés de 17 à 35 ans.

Le thème d'écriture puise sa source dans le monde actuel.

Le texte retenu fera l'objet d'une promotion, à savoir sa mise en espace dans un théâtre de la Ville de Genève, ainsi que sa publication et sa diffusion.

Date de clôture du concours : 31 janvier 2019.

**Fondation Johnny Aubert-Tournier
Maisons Mainou
Route de Pressy 48-52
Tél. +41 22 750 06 30,
info@maisonsmainou.ch,
www.maisonsmainou.ch**



MARCHÉ DE VANDŒUVRES
TOUS LES MARDIS
 8h à 12h, place de Vandœuvres
PAUSE HIVERNALE JUSQU'AU
MARDI 19 FÉVRIER INCLUS



UN LUNDI PAR MOIS:
CONSEIL MUNICIPAL

19h30, salle du Conseil,
 route de Vandœuvres 104
www.vandoeuvres.ch

UN JEUDI PAR MOIS:
24 JANVIER, 21 FÉVRIER, 21 MARS,
18 AVRIL, 16 MAI, 13 JUIN
BIBLIOBUS, tél. +41 22 418 92 70,
www.bm-geneve.ch

14h à 17h, route de Pressy 2, devant l'ancienne école

Inscription gratuite sur présentation d'une pièce d'identité

Tél. +41 22 418 92 70, www.bm-geneve.ch

JANVIER

JEUDI 10 JANVIER
VŒUX DES AUTORITÉS

Dès 19h, salle des Combles, route de Pressy 4
Sur inscription

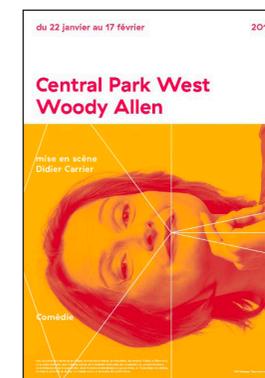


LUNDI 21 JANVIER
SÉANCE D'INFORMATION
PUBLIQUE PDCOM

Dès 19h, salle des Combles, route de Pressy 4
www.vandoeuvres.ch

JEUDI 24 JANVIER
INVITATION AU THÉÂTRE
LE CRÈVE-CŒUR

20h, *sur inscription*



MERCREDI 30 JANVIER
DÉJEUNER ET LOTO DES AÎNÉS

Dès 11h45, salle des Combles, route de Pressy 4
Sur inscription

FÉVRIER

MARDI 12 FÉVRIER
SOIRÉE CITOYENNE

20h, Théâtre du Léman
Sur inscription

DU 18 AU 22 FÉVRIER DURANT LES
VACANCES SCOLAIRES
ATELIERS
INTERGÉNÉRATIONNELS POUR
LES 4-12 ANS

Des temps de création seront partagés avec les résidents de la Maison de Pressy pour tisser des liens et s'amuser.

9h à 17h tous les jours, Maison de Pressy, chemin de l'Écorcherie 47

Sur inscription : tél. +33 631 48 55 70, info@laac.ch



MARDI 26 FÉVRIER
REPRISE DU MARCHÉ DE
VANDŒUVRES

Café-croissants offert à tous les visiteurs
 8h à 12h, place de Vandœuvres

MARS

DIMANCHE 10 MARS

**CULTE CHORAL DU CHŒUR
DE VANDŒUVRES-CHOULEX-
COLOGNY**

10h, temple de Vandœuvres, place de
Vandœuvres

CONCERT POUR LES AMIS DU CHŒUR DE
VANDŒUVRES-CHOULEX-COLOGNY

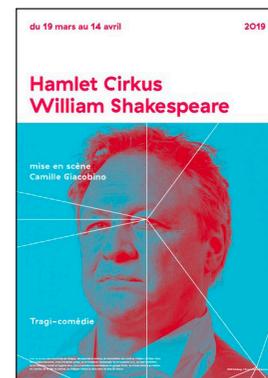
18h, temple de Vandœuvres, place de Vandœuvres



JEUDI 21 MARS

**INVITATION AU THÉÂTRE
LE CRÈVE-CŒUR**

20h, sur inscription



MAI

JEUDI 9 MAI

**INVITATION AU THÉÂTRE
LE CRÈVE-CŒUR**

20h, sur inscription



DIMANCHE 19 MAI

AU DÉTOUR DU CHEMIN

Sur inscription



COURRIER DES LECTEURS

Chers Lecteurs,

Cette page vous est spécialement dédiée.

Si vous souhaitez que vos opinions, coups de cœur, suggestions, anecdotes, photographies de Vandœuvres ou même vos recettes favorites soient publiés dans ce journal, sous la rubrique «courrier des lecteurs», alors contactez-nous !

Adresse postale

Mairie de Vandœuvres

Route de Vandœuvres 104

1253 Vandœuvres

Adresse courriel

l.waechter@vandoevres.ch

Un petit mot pour vous remercier de cette journée vide-greniers, c'était pour moi la première fois.

Merci encore à tous pour votre organisation et le petit déjeuner. On a tous été vraiment chouchoutés.

À l'année prochaine !

Michèle Tacchini

Au lendemain de ce super vide-greniers 2018, je tiens à vous féliciter pour cette magnifique organisation et vous remercier de nous offrir la possibilité d'offrir une nouvelle vie à nos objets ! L'économie circulaire est sans doute l'une des solutions d'avenir pour assurer un monde plus durable. Bravo à la commune de Vandœuvres de s'engager ainsi.

Bonne semaine et au plaisir de vous revoir au marché de Noël.

Pascale Vieux Lautens

Un grand merci pour cette magnifique organisation du 2 novembre 2018 qui nous a apporté beaucoup de satisfaction. Bravo à toute l'équipe de la Mairie de Vandœuvres ! Fantastique ! Ne changez rien – c'est parfait.

Lica Ades

Je découvre votre nouveau site www.vandoevres.ch aujourd'hui et je le trouve magnifique et d'une grande clarté.

Bravo !

Emily Turrettini

Après un vendredi "humide"!
Un magnifique samedi !

Je voulais vous remercier pour votre accueil,
organisation et sourires au marché de Noël.

Je vous souhaite une bonne continuation et de
très belles fêtes!

Carole Belais

Je souhaite vous remercier chaleureusement pour ce magnifique marché de Noël auquel
nous avons participé ce samedi 24 novembre à Vandœuvres.

Mes deux collègues et moi-même avons été enchantées par les lieux et la décoration.
Je vous remercie également pour l'organisation qui était particulièrement réussie.

Marion Liengme

IMPRESSUM

Impression

Imprimerie du Cachot - 1218 Le Grand-Saconnex
Journal tiré à 1'100 exemplaires sur papier certifié FSC

Éditeur

Commune de Vandœuvres - 1253 Vandœuvres

Graphisme et mise en page

Jonathan Davet

Rédacteur responsable

Eric Provini - 1253 Vandœuvres

